



DÉPARTEMENT

CALVADOS

COMMUNE

SOULEUVRE EN BOCAGE / INTERCO DE LA VIRE AU NOIREAU

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *Elaboration du PLU de Souleuvre en Bocage et abrogation des cartes communales des communes déléguées de Beaulieu, la Ferrière-Harang, le Reculey, Sainte Marie-Lamont et le Touzneur.*

Lieu de la concertation : **MAIRIE DE SOULEUVRE EN BOCAGE**

Registre de concertation du public

Concertation préalable : Par arrêté n° A - 2021 - 2 en date du 04/02/2021
le président de la communauté de communes de l'Intercom
de la Vire au Noireau (IVN) a défini les modalités de
l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Souleuvre en Bocage et
à l'abrogation des cartes communales des communes
déleguées de Beaulieu, la Ferrière-Harang, le Reculey, Sainte
Marie Laumont et le Tournier.

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ Conseil Communautaire

en date du 7 décembre 2012

je soussigné(e) ⁽²⁾ Marc - ANDREU - SABATER

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Vire Normandie

, le 17/02/21

signature

Le Président

M. Marc ANDREU SABATER



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

- ① ~~1~~ ~~Corridor~~ ~~TERRE~~ Pierre 3, rue du Vieux Larivière
14500 VALLOREY
- L) Propriétaire -> "le VAC" 14350 BEAULIEU
de terres Agricoles dans MAISONS HABITATION
Après avoir pris connaissance des critères établis ;
L) Qualité de Construction MORATOIRE
L) Réseau existant -> EDF, téléphones, eau
L) Habitation du lieu n'ayant aucune conséquence
d'environnement (Agricole, Ecologique, etc...)
- est-il possible qu'un Commissaire d'expérimentation
se déplace pour constater la véracité d'identité
du lieu et de la possibilité de changement de l'Agricole vers
l'HABITATION A AVANCE MERCI
- ~~↓ Pierre - Corridor~~
- le 8/03/2021 à 9H20
- tel.: 0637055542
- 

- ② M. ~~Guérin~~ CLAUDE FRANÇOIS
sur le Rerley, je demande le classement
de la parcelle 11^v est gare constructible.
- Jeanne*

- ③ PIQUARD Longue 12 me chemaine
cocheret.
je suis propriétaire des parcelles
45, 48 et 331.
sur lequel elle figurent sous le

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



vulnérable CAT P 17 ..

je suis donc venu pour les parcelles
6,5 et 68 - pour la parcelle
331 qui est un verger entièrement,
je souhaite qu'elle soit relâchée
de l'opération pour que le
verger soit "protégé et isolé"
au titre de l'article L151-19
du code de l'environnement
Fait au Bay-Bouy
le 08.03.2021

PS. Application de l'OPA à thème
AZ (le verger identifier au groupe)

P

Fait à la demande à l'

le CE. BZ

12/03/2021 Mr Michel Deschamps la Porte André
1 demande si possibilité de prolonger la
section repérée ⑤ jusqu'à la limite de la
zone 7 et en incorporant la surface de mon
hangar dans la parcelle en triangle.
Mon projet est de demander une autorisa-
tion de travaux sur ce bâtiment. Merci.

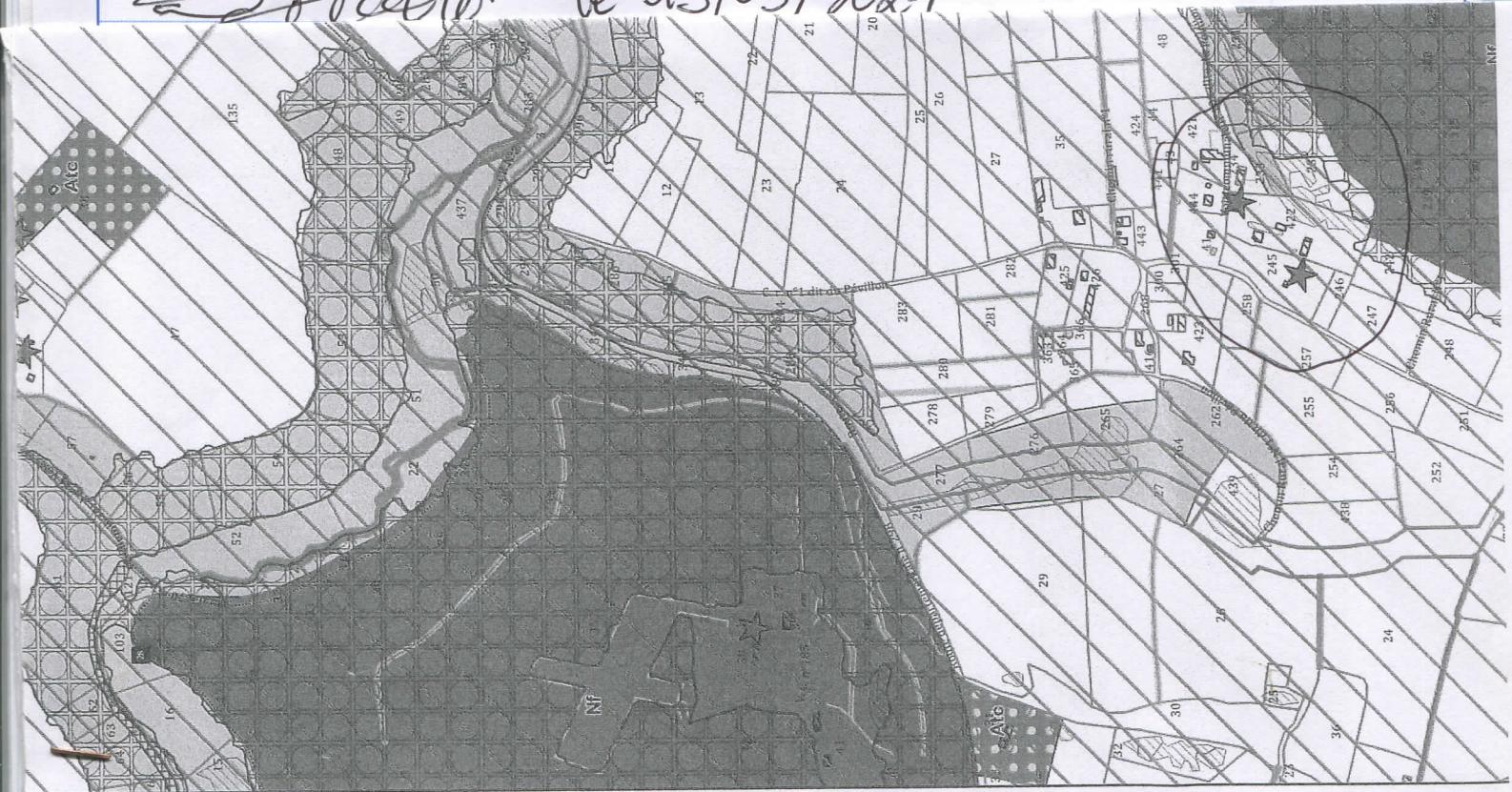
MM

Doublet Yves (Village de Révillon) 14 rue de la planche
information sur les bâtiments des parcelles 234 et 422
veuillez confirmer les étoiles sur les parcelles si dessus
les étoiles rouges sur les parcelles 245 et 422 ??
Confusion entre les différents bâtiments.

Voir parcelle 301 n'est plus constructible (EU 2019)
pour quel motif alors que nous sommes dans
un village de 10 habitations.

Revoir les bornages de la Route de Révillon
avec des zones de terrains cédés à la
commune de St Pierre Tarentaine pour élargis-
sement des chemins et routes communales.
Aujourd'hui le Consor TS doublet paie les impôts
de ces surfaces devenues communales mais la
famille doublet est toujours le bailleur des propriétaires.
Signaler au Maire de St Pierre Tarentaine en 2019.

S. Poellot le 19/03/2021



Enquête Publique Le Bony-Bocage

Le 19 Mars 2021

⑥ Il est dommage que les secteurs classés 1 A 17 et classés n° 18 et 20 sur l'OAP du secteur, ne soient pas classé constructible.

En effet le terrain situé entre les secteurs 18 et 20 est identifié en zone humide isolée sur le terrain.

Cette zone est devenue humide suite à un défaut d'entretien du fossé créé lors du remembrement et absorbant les canalisations descendantes des brigères (le chemin communal est basé, traversant la route départementale, puisement, et ensuite les brigères).

Ce défaut du curage provoque un débordement du fossé. Sur ce terrain, le rendant humide compte tenu de la pente des secteurs 18 et 20 une liaison de voirie entre ces secteurs permettrait une desserte commune en assainissement eaux usées avec la création d'un poste de refoulement en commun à ces 2 secteurs.

Sur le secteur 18 de l'OAP, serait-il possible de prévoir une bande rectangulaire.

En effet le plan de zonage classe un trapèze de 67 m et 62 m de côté.

Il serait préférable de classer une bande parallèle de 67 m.

Il y a une réserve foncière de 1 hectare 50 qui n'est pas louée à M. Vauquier Guillaume.

BD

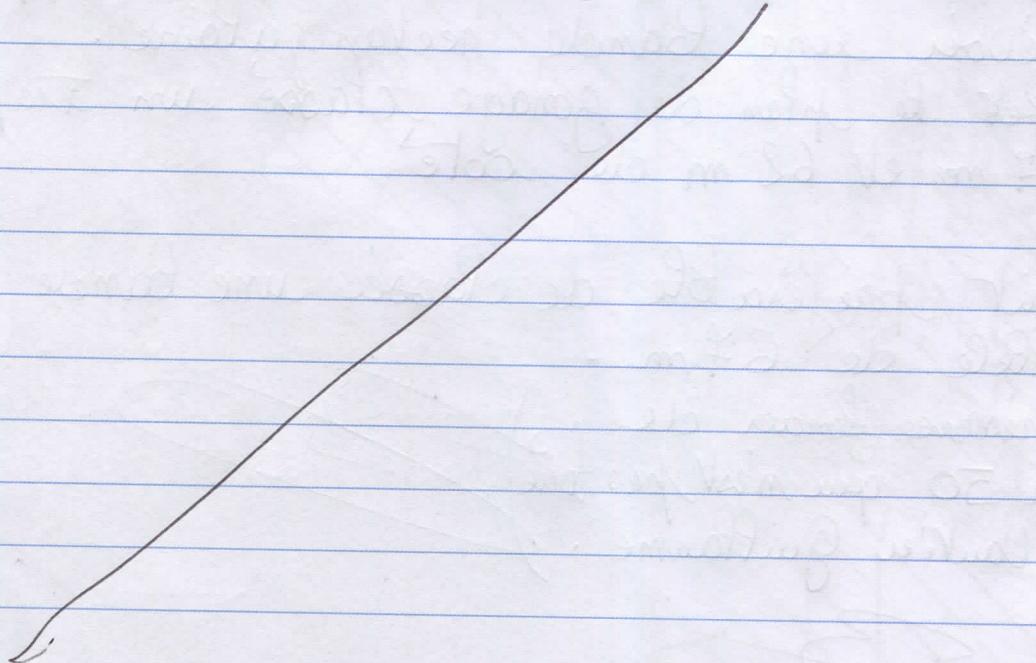
BG

7 Demande de terrain constructible pour la parcelle n°16 sur la commune de CE REUILLEY
Demande effectuée à plusieurs reprises avec le constat de n'avoir jamais été consulté pour l'élaboration de la carte communale et je certifie que ce terrain n'est pas à vocation agricole mais privée. J'aimerais connaître exactement les raisons de sa classification en terrain agricole.
Je joins un plan précisant la localisation du terrain et de notre habitation

Fait au Beny Bocage.

le 19/03/2020

Millecier



BB

DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Service du Cadastre

Département : CALVADOS
Commune : SOULEVRE EN BOUCAGE

Section : 532 ZE
Feuille(s) : 532 ZE 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 06/03/2018

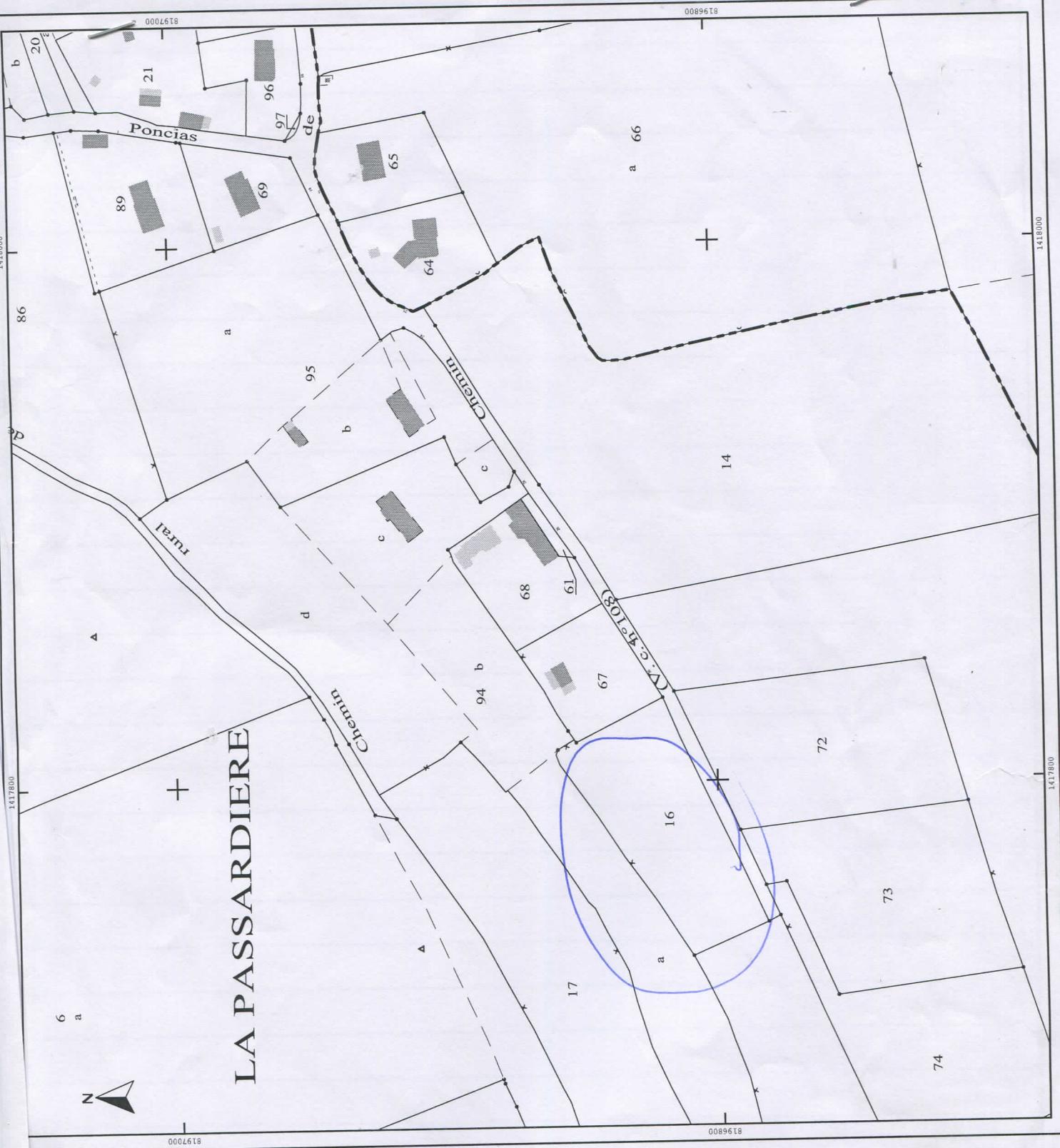
Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :

Caen Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale

6, Place Gambetta
B.P. 80540
14048 Caen Cedex 1
Téléphone : 02 31 39 74 00
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral
à la date : / /
Centre des Finances Publiques
A le
L'

06 MARS 2018
CADASTRE DE VIRE



8
Alain Ballon

11/03/2021

37 rue Gustave Flaubert

14370.

Téléphone : 06 22 36 34 28.

Monsieur le Maire de Le Tourneur.

Monsieur le Maire de Souleuvre-en-Bocage.

Objet : inscription d'un Moulin Patrimonial.

Messieurs,

Propriétaire du Moulin de la Flagère, situé sur la commune de Le Tourneur, parcelle ZE n° 15 pour l'étang, n°16 pour le pré templier et n°17 pour le moulin. Je souhaite attirer votre attention sur les prévisions de l'Article L 151-19 du Code de l'Urbanisme (PLU ou PLUI).

Il résulte en effet de ce texte que « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeuble bâti ou non bâti, espaces publiques, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à « l'article L 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».

Afin d'assurer la protection immédiate et à long terme du patrimoine bâti et du site que constitue notre moulin de la Flagère, ainsi que ses ouvrages annexes : canal d'aménée, canal de décharge, vannages, étang de 2100m², bief et canal de fuite. Il me semble qu'il pourrait être intéressant pour la commune, à l'occasion de l'élaboration du « PLU » ou d'une prochaine révision, d'en prévoir l'identification au titre de l'article L 151-19 du code de l'Urbanisme.

A cet effet, je me tiens à votre disposition, afin d'élaborer une notice d'information, relative à l'historique du site et de ses ouvrages, à leur intérêt patrimonial, architectural, paysager, et je me permettrai de reprendre contact avec vos services très prochainement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire Monsieur le Maire du Tourneur, et Monsieur le Président de la communauté de communes de » Souleuvre-en-Bocage », l'expression de mes salutations distinguées et bien dévouées.

M et Madame Ballon.



NB : Ce moulin à eau est du XI siècle, et fut offert aux templiers de la commanderie de Courval en 1140.

Copie faite à la FFAM et à L'ARAM.

negative class 1c 09/04/2021 - 124

(e CSE)

